



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

27/10/2022

Date d'affichage :

27/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 03 novembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANÉE Roger,

Procuration : MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2022-056 – Demande de subvention « Appel Village Côte d'Or » auprès du Département de la Côte d'Or – Changement des portes extérieures de l'Ecole Elémentaire – Groupe Scolaire VARIOT-BEGIN

La Commune a pour projet de faire remplacer trois portes extérieures dans l'école élémentaire de la commune (Groupe Scolaire VARIOT-BEGIN). Ce bâtiment a fait l'objet d'une isolation par l'extérieur en 2021. Ce nouveau projet doit accompagner la mise aux normes énergétique du bâtiment dans l'optique de réduire la consommation d'énergie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'approuver le projet de procéder au changement de trois portes extérieures dans l'école élémentaire de la commune (Groupe Scolaire VARIOT-BEGIN)

Article 2 : De solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet « Village Côte d'Or »

Article 3 : Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la Commune 2023.

Article 4 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention

Article 5 : Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide HT
APPEL A PROJET VILLAGE COTE D'OR	■ sollicitée	10 000 € (Plafond Subvention)	50 %	5 000 €
TOTAL DES AIDES			35,7%	5 000 €

Autofinancement du maître d'ouvrage			64.3 % (Minimum de 20%)	9004.91 €
-------------------------------------	--	--	----------------------------	-----------

Article 6 : Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER